

## *Le Barreau de Montpellier urbi et orbi*

Du local au planétaire : le Barreau de Montpellier mène nombre d'actions à travers le monde, en lien avec les institutions internationales.

**A**INSI, l'Ordre des Avocats de Montpellier est membre de l'Union Internationale des Avocats, créée en 1927 par un groupe d'avocats européens francophones convaincus de la nécessité pour les avocats d'établir des contacts internationaux. Aujourd'hui, c'est une association ouverte à tous les avocats du monde qui regroupe plus de 200 barreaux, fédérations et associations (représentant près de deux millions d'avocats) ainsi que plusieurs milliers de membres individuels répartis dans plus de 110 pays. Depuis 1987, le Barreau de Montpellier est membre de la Fédération des Barreaux d'Europe, laquelle est notamment intervenue pour fédérer la position des Barreaux concernant la création du Barreau Pénal International et sur la mise en place des bonnes pratiques en matière de blanchiment...

Il y a un peu plus de 20 ans, le Barreau de Montpellier s'est engagé dans la voie d'échanges avec les barreaux du pourtour de la Méditerranée. La signature d'une Convention de Jumelage avec le Barreau de Barcelone (en 1987) a ouvert la voie à des contacts élargis à d'autres barreaux espagnols, dont celui de Valencia (1997), puis ceux d'Alger (2002), de Charferoi (2006) associés dans le cadre

du programme AGIS, dont le promoteur est le Barreau de Nîmes : Blida (Algérie), Figueras (Espagne), Vérone (Italie) et Timisoara (Roumanie).

Le Barreau de Montpellier, par l'intermédiaire de l'association Juristes Sans Frontière, a tissé des relations de partenariat et des conventions de formations avec plusieurs barreaux d'Afrique francophone.

L'Institut des Droits de l'Homme, association composée d'avocats inscrits au Barreau de Montpellier et dont le Bâtonnier est membre de droit, a vu le jour en 1989 et joue aujourd'hui un rôle considérable (lire page 6).

Créée en avril 1992, à Montpellier, Juristes Sans Frontières se propose de réunir des professionnels du droit autour d'un même idéal : la défense des droits fondamentaux de la personne humaine et de la démocratie. Sa démarche s'inspire de l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Le Barreau de Montpellier est membre de la Délégation des Barreaux de France (DBF).

Basée à Bruxelles, la DBF participe auprès des institutions européennes à la promotion des valeurs



*Depuis plus de 20 ans, le Barreau de Montpellier est engagé dans des partenariats internationaux.*

de la profession d'avocat et y représente ainsi les 45 000 avocats des barreaux français.

Autre implication montpellieraine : le Conseil consultatif des Barreaux Européens. Le CCBE a été créé en 1960 pour représenter les avocats des barreaux des 37 Etats membres, dans leurs relations avec les institutions européennes et internationales.